

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 mars 2006  
Français  
Original: anglais

---

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5398<sup>e</sup> séance  
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,  
le mardi 28 mars 2006, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 28 mars 2006, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5398<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Géorgie.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur par intérim de la Division Europe et Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix. »

